PV Commission Zone Sud – Première réunion 2018 – 15/06/2018

Ordre du jour :

1. Historique ML et Commissions Zonales par Luc Piloy
2. Présentation actualités Febisp et avenir des Commissions Zonales par Tatiana Vial Grösser
3. Retours sur le Trajet Emploi
4. Retours sur le Partner Day
5. Avenir, nouvelles dates et projets
6. Historique ML et Commissions Zonales par Luc Piloy

Intro : Tatiana présente les services de la FEBISP et ses partenariats avec Bruxelles Formation et Actiris, ainsi que quelques précisions sur les volets ISP et ESI/ILDE. Voir toutes les infos sur le site [www.febisp.be](http://www.febisp.be).

Luc fait un point sur l’histoire de la coordination locale des services de l’emploi et sur l’historique des Missions Locales.

Il y a à l’heure actuelle 9 ML, réparties par zones et non par communes.

Dans les années 90, on parlait d’ « actions ». Il y avait un dossier coordination, dont une branche coordination zonale. Bruxelles avait alors été divisée en six zones ISP, définies selon des critères socio-économiques spécifiques.

Les ML ont alors créé les Commissions Zonales, réunissant des acteurs privés, publics et semi-publics autour de la table sur les matières de l’emploi et de la formation.

En 2008, une nouvelle ordonnance voit le jour pour les Missions Locales, qui entrera en vigueur en 2018 suite à différents arrêtés d’exécution. S’ensuit une redéfinition des missions : on passe des « coordinations zonales » aux « animations de périmètres » (qui correspondent aux zones).

Les animations de périmètres sont des concepts fourre-tout ; les Commissions ont donc continué à faire ce qu’elles faisaient précédemment. Auparavant, elles publiaient des rapports mais il n’étaient ni lus ni utilisés, du coup ils ont cessé de voir le jour.

L’animation de périmètre recouvre désormais : le Trajet Emploi, les visites pluriannuelles de projets d’économie sociale et des événements ponctuels ou récurrents de type Partner Day.

D’autres opérateurs se sont ajoutés à la dynamique, tels que les Maisons de l’Emploi Actiris, les ALE, les antennes Actiris, les CPAS, etc.

A noter, par ailleurs, que les syndicats ont désormais obligation de siéger dans les CAS des Missions Locales. Ils ont toutefois demandé à ne siéger qu’à un seul endroit, afin de concentrer et d’optimiser leurs efforts. La question qui se pose dès lors est la suivante : quel endroit ? Quels lieux ?

1. Présentation actualités Febisp et avenir des CZ par Tatiana Vial Grösser

Comment replacer la concertation locale/zonale ? Dans quels lieux peut-elle ou devrait-elle s’exercer ?

Premier problème : on parle de « coordination » zonale, mais que signifie coordination et de quel pouvoir dispose-t-elle ? Que ne peut-elle pas faire ?

A l’heure actuelle, plusieurs choses sont à noter. Actiris est, par exemple, un OIP avec un Comité de Gestion qui dispose d’une forte indépendance par rapport au ministre. Le débat entre l’échelon local, très spécifique, et l’échelon régional, beaucoup plus large, est compliqué. Qu’est-ce qui va être porté au niveau régional ? A l’inverse, qu’est-ce qui va être transposé au local ?

La volonté, au départ, était de coordonner les efforts. La FEBISP avait remarqué qu’Actiris avait repris un cahier des charges similaires aux missions des coordinations zonales. Du coup, que faire ?

Exemple pour illustrer les problématiques : la question des Articles 60. Les CPAS placent ces employés comme ils l’entendent. La mainmise est donc à un niveau communal. La Région a, du coup, peu de vues sur le dispositif, notamment en termes de formations, d’insertion réelle, de débouchés, etc.

Il y a, on le voit, beaucoup de points de vue, d’enjeux et d’intérêts différents au sein de ces coordinations zonales.

Quelles sont les possibilités à l’avenir ?

* La Maison de l’Emploi pourrait reprendre l’animation zonale ; mais il s’agit de structure d’Actiris, càd régionale.
* La Commune pourrait la reprendre ; mais ne faudrait-il pas viser plus large ?
* On pourrait garder les zones telles qu’elles sont
* Les Ales pourraient également reprendre la concertation zonale
* Enfin, les Missions Locales pourraient garder la main, sans pourtant disposer d’un pouvoir décisionnel. Il s’agirait simplement de rassembler souhaitant dialoguer et réfléchir.

A cela s’ajoutent plusieurs éléments perturbateurs : par exemple, la possibilité d’une future ordonnance pour les Maisons de l’Emploi ou une ordonnance ALE. A quoi il faut encore ajouter les Maisons de l’Emploi communales, pour ne rien simplifier. Avec autant d’élément, tout peut varier.

Dans le même temps, les partenaires sociaux continuent à pousser à centraliser cette concertation dans des lieux uniques. Il y a trop de lieux différents.

Parmi les scénarios envisagés, trois sont retenus comme plus crédibles : les Maisons de l’Emploi reprennent l’animation ou les ALE ou on maintient le statut quo et les Commissions Zonales existantes.

Le débat est partout et les partenaires sociaux souhaitent avoir une vision plus claire. Pour le moment, cette réflexion sur la vision à adopter est menée au Conseil Economique et Social de la Région bruxelloise (CESRBC), lequel émet des avis sur les ordonnances et arrêtés. La liste des membres du CES est disponible ici : <http://www.ces.irisnet.be/fr/cesrbc/composition/membres-du-conseil>.

Le CES émet des avis sur les questions liées à l’emploi, la formation et beaucoup d’autres choses. Il est complexe d’obtenir un avis unanime car les membres y sont très diversifiés (voir liste). Cependant, c’est l’objectif. C’est un travail de concertation, de compromis entre les différents représentants.

La FEBISP n’est, quant à elle, pas favorable à l’option ALE. Elle souhaite par exemple que les structures TS ILDE puissent conserver les avantages d’aujourd’hui.

La FEBISP soutient donc l’option d’une concertation zonale à part et pas nécessairement commune par commune. L’enjeu, en trame de fonds, est que le niveau régional souhaite avoir une présence locale. Mais il n’est pas nécessaire pour cela de descendre jusqu’au niveau communal. La FEBISP estime que le niveau zonal est suffisant. Nous estimons que cela peut s’organiser au sein des Missions Locales.

Une idée est d’établir un « bureau zonal », à savoir garder les zones telles qu’elles existent et établir un bureau de concertation zonal. Par contre, dans tous les cas, les délais sont incertains.

Quel impact sur les Commissions Zonales ? Elles vont probablement devoir incorporer des représentants des Comités de Gestion d’Actiris. A cela s’ajouterait le bureau zonal pour fédérer les différentes commissions.

Natacha Giloteau souligne la fragilité du dispositif existant, par exemple en ce qui concerne le Trajet Emploi : il importerait de simplifier et de clarifier les choses et de mieux définir les attributions de chacun.

Pierre Verbruggen souligne l’intérêt des Commissions Zonales dans la mesure où elles sont libres de leurs mouvements, actions et projets. Il s’agit de sortes d’ « auberges espagnoles ». Les membres y participent parce qu’il n’y a ni impératif à la clé, ni pouvoir décisionnel supérieur qui tente d’enfoncer le clou.

Un débat a lieu au sein du groupe sur la place des Maisons de l’Emploi au sein de ce dispositif.

1. Retours sur le Trajet Emploi

Reporté à la prochaine réunion et/ou prochain GT.

1. Retours sur le Partner Day

Cf. PV du Partner Day. Quant au prochain, les membres présents se mettent d’accord pour organiser deux événements : un événement « travailleurs » et un événement « usagers ».

1. Avenir CZS et dates des activités à venir

Le prochain Partner Day aura lieu le jeudi 24/09/2019 : événement travailleur en matinée et événement usagers en après-midi.

Il faudra ensuite proposer aux membres un sondage pour organiser une journée de visite de projets d’économie sociale en 2018 ou début 2019.